



MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY

SORNAY, le 17.11.2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 16 novembre 2010, à 20h30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 12.10.2010 est adopté à l'unanimité.

Excusés : COMPARET Ronald, LANDRE Séverine

Secrétaire de séance : FICHET David

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification des tarifs abonnement et consommation de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

Puis, la séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

CREATION D'EMPLOI A DUREE INDETERMINEE DANS LE CADRE D'UNE MUTATION - ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE - MME WEBER

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 12.10.2010, le conseil municipal était favorable au recrutement à durée indéterminée concernant Mme WEBER, en disponibilité, actuellement en CDD pour l'agence postale et pour le secrétariat de mairie. Il indique que le Maire de Etrambières (74) a été contacté et fera parvenir prochainement tout document nécessaire afin que la commune de Sornay puisse procéder au recrutement par voie de mutation de Mme WEBER au 01.01.2011. Le Maire indique qu'en conséquence, il convient de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe. L'Assemblée, à l'unanimité, accepte la création du poste et la modification du tableau des effectifs.

PERSONNEL COMMUNAL : ADOPTION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE

Comme chaque année, une prime de fin d'année est accordée au personnel titulaire de la commune. Après avoir pris connaissance des taux de l'inflation et du SMIC en vigueur, une augmentation de 2 % sera effectuée sur le montant de la prime, maintenant ainsi le pouvoir d'achat des agents (léger coup de pouce de + 0.5%).

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES ET DE REPAS POUR FORMATIONS DES PERSONNELS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le remboursement à tout personnel communal : des frais kilométriques (calculés par rapport à la grille fixée par le décret n°2001-654 du 19.07.2001 modifié) et frais de repas (sur présentation de justificatif et plafonné à 13€ le repas), occasionnés lors des préparations aux examens professionnels, dans le cadre d'une évolution de carrière (si ces frais ne sont pas pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

RESTAURANT SCOLAIRE : POURSUITE DE LA REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DEMANDEE DE 2 SERVICES

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier et d'un tableau de statistiques de l'évolution du nombre de repas pris au restaurant scolaire établi par l'Association de la Cantine. Le Maire informe qu'un rendez-vous avec le Conseil Général et les Rapides de Saône-et-Loire est prévu prochainement, pour tenter de parvenir à une proposition de modification des horaires de ramassage scolaire qui soit la moins coûteuse possible pour un aménagement des services des repas au restaurant scolaire, dans le respect des heures souhaitées par l'association de la cantine. Le Conseil Municipal dit qu'il conviendrait de procéder à une expérimentation sur plusieurs jours pour permettre d'appréhender les avantages et inconvénients engendrés par une nouvelle organisation de ce service.

SITUATION FINANCIERE AU 31.10.2010 – BUDGET FONCTIONNEMENT 2010

Monsieur PELLIGAND, adjoint, présente la situation financière au 26.10.2010 selon les mêmes prévisions que mi-octobre, soit plutôt favorable compte-tenu de la gestion de rigueur que le conseil s'était imposée pour le budget 2010.

MODIFICATION DES TARIFS ABONNEMENT ET CONSOMMATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 08/09/2009, le Conseil Municipal avait fixé la tarification de la redevance d'assainissement au profit de la Commune avec effet au 01 janvier 2010 comme suit : abonnement à 29 € annuel H.T. et consommation à 0,6444 € le m³ H.T. Il informe l'Assemblée que pour l'équilibre du budget Assainissement, il conviendrait de réviser le tarif « consommation » avec effet au 01 janvier 2010, la facturation par la SAUR des m³ consommés pour 2010 n'étant pas encore établie.

D'autre part, il rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 14/09/2010, le Conseil Municipal avait fixé cette tarification avec effet au 01 janvier 2011 comme suit : abonnement à 52 € annuel H.T. et consommation à 0,6819 € le m³ H.T. Il informe l'Assemblée que pour l'équilibre du budget Assainissement, il conviendrait de réviser cette tarification avec effet au 01 janvier 2011.

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, décide de modifier la tarification de la redevance d'assainissement au profit de la commune avec effet au 01.01.2010 comme suit : abonnement inchangé à 29 € annuel H.T. et consommation à 0,6819 € le m³ H.T.

Il décide, avec 2 abstentions, de modifier la tarification de la redevance d'assainissement au profit de la commune avec effet au 1^{er} janvier 2011 comme suit : abonnement à 74,50 € annuel H.T. et consommation à 0,7160 le m³ H.T.

TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'HABITATION AU BLOC COMMUNAL EN 2011

Monsieur PELLIGAND informe l'Assemblée qu'il n'y a pas lieu de délibérer concernant le transfert de la part départementale de taxe d'habitation au bloc communal en 2011 puisque, suite à une lettre de la direction générale des finances publiques, il est annoncé que la neutralité de la réforme pour les contribuables devrait être assurée de façon automatique, sans qu'il soit besoin de modifier la politique d'abattements de taxe d'habitation mise en œuvre localement.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE PREPARATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A M.PRIN - RECEVEUR MUNICIPAL

D'une part, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est appelée à demander le concours de M. Joël PRIN, Comptable du Trésor, Receveur Communal, pour des conseils et des renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires, ce travail étant absolument en dehors de son obligation professionnelle et conforme à l'arrêté Interministériels du 16/09/1983. Il demande à l'Assemblée de délibérer sur l'allocation d'une indemnité spéciale annuelle à M. Joël PRIN. D'autre part, il demande au Conseil de délibérer sur l'attribution à Monsieur PRIN Joël d'une indemnité spéciale annuelle pour la confection des documents budgétaires, et sur l'attribution d'une indemnité de conseil. Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à M.PRIN l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires.

INDEMNITE DES ASSURANCES POUR REPARATION PLAFOND DE LA SCENE DU FOYER RURAL SUITE AU SINISTRE DU 10.07.10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à un dommage causé 10.07.2010 sur le plafond de la scène de la salle du foyer rural de la commune, Monsieur LIVRAGHI – Assurances GAN – LOUHANS, a fait parvenir un chèque à titre d'indemnité pour la réparation du sinistre d'un montant de 2 400,97 €. Le Conseil accepte l'indemnité.

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits au budget communal – section investissement – exercice 2010 – suite à une dépense relative à l'éclairage public. Le Conseil décide d'effectuer le virement de crédits dans la section investissement – dépenses comme suit : - 2 799 € au compte 020 dépenses imprévues et + 2 799 € au compte 21534 – opération 14.

REVISION TARIFS DIVERS A COMPTE DU 01.01.2011

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de location de salles communales, de concessions au cimetière, de garderie périscolaire, de chauffage au logement de l'école maternelle et des droits de place. Ces nouveaux tarifs prendront effet au 01.01.2011 sur une base de + 2% (sommes arrondies à l'euro près).

AMENAGEMENT D'UNE SALLE INFORMATIQUE : ETUDE DU REGLEMENT ET DES TARIFS A ADOPTER

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de règlement intérieur relatif à la mise en place de cours informatiques dans l'ancien local de La Poste. Ce sera un personnel communal qui donnera ces séances. Un pack de 10 séances est proposé, comprenant trois thèmes à aborder : initiation Word, découverte de l'explorateur Windows et du PC dans son ensemble, utilisation d'une messagerie électronique, navigation et recherche Internet. Leur répartition et leur durée sont modulées par le Conseil. Concernant les tarifs et modalités de paiements, le Maire indique qu'il faudra dans un premier temps avoir l'aval du comptable du trésor, et mettre en place une régie de recettes. Toutes ces modalités seront donc à valider prochainement par le Conseil Municipal.

LOGEMENTS OPAC « LE LUMINAIRE » : CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE

Le Maire annonce à l'Assemblée que ce point est ajourné, étant donné que la commune n'a pas encore en sa possession le dossier de l'OPAC permettant de se positionner par rapport à la voirie au lieu-dit « Le Luminaire ».

ETUDE ET AVIS A APPORTER AU VŒU DE L'OPAC 71 CONCERNANT LES NOUVELLES MESURES ANNONCEES PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AU LOGEMENT

Le Maire indique que l'OPAC 71 invite le Conseil Municipal à adopter un vœu comme soutien de sa démarche auprès du secrétaire d'état au logement, dans le cadre du projet de Loi de finances 2011. Les mesures annoncées auraient pour conséquences de diminuer les crédits d'investissement des bailleurs sociaux durant les prochaines années. Le Conseil Municipal, sensible à cette question soulevée par l'OPAC, appelle, à la majorité, à une nouvelle concertation dans le cadre du projet de Loi de finances 2011.

MODULATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD971 ET MODIFICATIONS EVENTUELLES A APPORTER

Dans sa séance du 12.10.2010, le Conseil Municipal avait décidé de modifier l'éclairage public au niveau de plusieurs rues de la commune. L'éclairage de candélabres en alternance sera interverti à plusieurs points pour permettre de ne pas laisser les passages piétonniers dans l'obscurité. La sécurité des usagers (piétons et automobilistes) et des commerces étant garantie, le secteur angle route du Temple - boucherie est validé.

EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL : COMPTE-RENDU DE REUNIONS

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 20.10.10 réunissant le cabinet Arcad'26 et un groupe d'élus, ainsi que du compte-rendu de la visite de M. THIVANT, Adjoint, et M.VALLAS, Arcad'26, à la Ligue de Bourgogne de Football (LBF) à Montchanin le 08.11.10. Cette visite avait pour but de préciser les exigences de la Ligue par rapport aux installations de Sornay. Les suggestions apportées diffèrent de celles de 2009. Le cabinet Arcad'26 va constituer des plans dans le sens préconisé par les intervenants de la LBF de Montchanin, référence retenue par les élus.

REVISION DU P.O.S. : PRESENTATION DU PADD

L'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme est bientôt achevée. Le Conseil Municipal prend connaissance du travail réalisé jusqu'à maintenant par un groupe d'élus, et le valide en attendant ses trois dernières parties à peaufiner le 07.12.10 avant remise à Natura le V 10.12.2010.

COMPTE-RENDU DU PROJET DE RANDONNEE DU CONSEIL DES SAGES

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission de consultation intercommunale du 22.10 avant expérimentation d'une interruption pour réfection puis protection du chemin de halage communal de Sornay, ainsi que du dossier de projet de balade verte « La Sornay-Seille ». Le Conseil Municipal valide le dossier. Celui-ci devra être transmis au Conseil Général dans les prochaines semaines pour être pris en compte lors de l'établissement du budget départemental dès décembre 2010.

INFORMATION DE L'OBTENTION D'UNE PREMIERE FLEUR POUR LA COMMUNE

Le Maire fait part à l'Assemblée de l'obtention d'une première fleur pour la Commune de Sornay. Sa mise en place officielle par la Municipalité aura lieu le 11.02.2011 avec tous ses principaux acteurs.

COMPTE-RENDU REUNION AVEC M. DUQUET DU 05.11.2010 : VOIRIE PLURIANNUELLE 2011-2014

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion de programmation de voirie pour 2011 qui s'est tenue en mairie le 05.11 avec un groupe d'élus et M. J-H DUQUET. Plusieurs préconisations ont été étudiées. La proposition de la Communauté de Communes du Canton de Louhans sera reçue prochainement. Une étude sur la période 2011-2014 a alors été privilégiée par la commission pour les voies en moins bon état notamment dans les quartiers et hameaux.

COMPTE-RENDU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DU 19.10.2010

Comme annoncé depuis début 2010, le travail de réflexion interne à l'équipe municipale est achevé. Dès qu'il sera saisi informatiquement (en cours actuellement), le Conseil Municipal sera amené à donner son accord pour enclencher l'étape suivante (rencontre avec les partenaires).

AFFAIRES DIVERSES

- Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers.

Le Maire de Sornay,

Julien PRUDENT